

Arrêté N° MA-ART-2023-114

OBJET : Arrêté de circulation, travaux fibre optique, Lieux-dits Le pied du Bois et La faucterie, Aunay-sur-Odon, commune déléguée de Les Monts d'Aunay

Le Maire de Les Monts d'Aunay

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2212-1 et 2, L2213-1 à 3.

VU les articles L.2121-1 et 2122-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques :

VU l'article R.644-2 du Code Pénal.

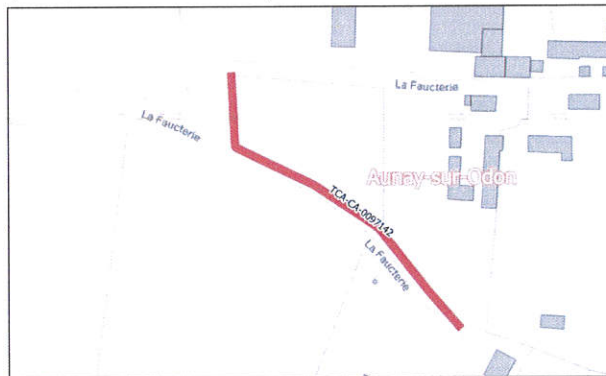
VU le Code de la Route.

CONSIDERANT la demande d'arrêté présentée par l'entreprise **CIRCET** domiciliée rue nicephore niepce, Mondeville, pour le tirage de câble de la fibre optique aerien et/ou souterrain pour le deploiemnt des sites isolés, Lieux-dits Le Pied du Bois et La Faucterie, Aunay-sur-Odon, commune déléguée de Les Monts d'Aunay, à compter du 5 juin jusqu'au 5 août 2023 :

ARRÊTE

ARTICLE 1 Pendant toute la durée des travaux, l'entreprise **CIRCET** est autorisée à empiéter sur la chaussée.

ARTICLE 2 La circulation sera alternée manuellement.
(voir plans ci-dessous)



ARTICLE 3 L'entreprise **CIRCET** est chargée de la mise en place de la signalisation réglementaire.

ARTICLE 4 Le positionnement des infrastructures de télécommunication (fibre optique) est déterminée par le prestataire (et ses éventuels sous-traitants), à sa charge de vérifier de

l'accord des riverains le cas échéant nécessaire.

ARTICLE 5 Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

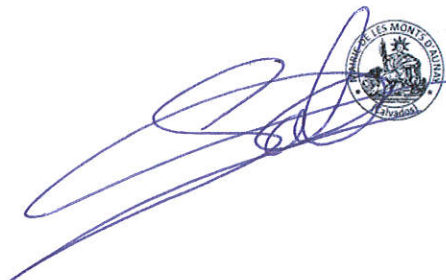
ARTICLE 6 Ampliation du présent arrêté sera adressée à:

- Monsieur le Chef de brigade de gendarmerie des Monts d'Aunay,
- Monsieur VAL - Kéolis (BUS VERTS)
- Le responsable des Services Techniques,
- Le service voirie de Pré-Bocage,
- L'entreprise **CIRCET**,
- Les voyages de l'odon,
- Le Service de valorisation, collecte et recyclables,
- Le Chef du centre de secours de Les Monts d'Aunay.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Les Monts d'Aunay, le 25 mai 2023

Pour extrait certifié conforme
le Maire, Mme Christine SALMON

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official seal. The seal features a central emblem and the text 'COMMUNE DES MONTS D'AUNAY' around the perimeter, with 'Salvador' written at the bottom.